



## CLUB FRANÇAIS DU BLEU RUSSE

Et couleurs associées

(affilié au LOOF pour la délivrance de documents officiels)

site internet : <http://www.clubdubleurusse.org/>

**Présidente :**

Marie AILLAUD  
28 rue des Tilleuls  
65300 PINAS  
Tel : 05 62 98 29 05

**Secrétaire Général :**

Karine Abdeljalil  
19 rue Désiré Delansorne  
62000 ARRAS  
Email : [kabdeljalil@wanadoo.fr](mailto:kabdeljalil@wanadoo.fr)

**Trésorier :**

**Siège social**  
Didier LEHU  
2055 route Nationale  
WEZ-MACQUART  
59930 La Chapelle d'Armentières  
Email : [md.lehu@orange.fr](mailto:md.lehu@orange.fr)

### BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018

à envoyer à notre trésorier :

Didier LEHU  
2055 route Nationale  
WEZ-MACQUART  
59930 La Chapelle d'Armentières

Je soussigné (prénom, nom) : .....

Demeurant à (adresse complète en lettres capitales)

.....

.....

Désire adhérer au Club Français du Bleu Russe pour l'année 2018 et vous envoie à ce titre **un chèque de 30€ à l'ordre du « Club du Bleu Russe »**

Date et signature : .....

Renseignements complémentaires : Tel

Email : .....

Site Web : .....

Affixe : .....

Nom du ou des chats (merci, si cela n'a pas été fait lors d'une adhésion précédente, de bien vouloir joindre une photocopie du pedigree.)



# CLUB FRANÇAIS DU BLEU RUSSE ET COULEURS ASSOCIÉES

## REGLEMENT INTERIEUR

**ART 1 :** Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration. Les cotisations sont établies pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier suivant cette AGO. En cas de non paiement, une relance est adressée à l'adhérent en juillet. En l'absence d'une réponse de sa part sous un mois, accompagné de sa cotisation, il ne sera plus considéré comme adhérent.

**ART 2 :** Un bulletin de liaison intitulé « La Gazette du Bleu Russe » est diffusé deux fois par an aux adhérents. Ce bulletin, servant de lien entre les adhérents, dispense des conseils d'élevage, des informations concernant la réglementation, des résultats d'expositions et la vie du Club en général, en donnant la parole aux adhérents via les articles dont ils sont les auteurs.

**ART 3 :** Le Club a son site Internet officiel. Son adresse Internet est : <http://www.clubdubleurusse.org/>. Il est sa propriété. Il est mis à jour par le webmaster, membre du Conseil d'Administration. Il permet de faire connaître le Bleu Russe et ses couleurs associées et le Nebelung en présentant le standard de la race. Il propose des articles sur le comportement du chaton, un album photo et permet un échange d'annonces entre internautes et adhérents du Club. Les renseignements pour la mise à jour du site seront adressés au Webmaster.

**ART 4 :** Les adhérents qui participent aux manifestations félines sont les représentants de la race et du Club. De ce fait, ils sont conviés à être courtois envers les autres participants, qu'ils soient exposants ou visiteurs. Ils répondent aux questions qui peuvent leur être posées (prix, délais, chatons disponibles ou à réserver au sein du Club). S'ils n'ont pas de chaton disponible, les adhérents doivent diriger les éventuels acquéreurs vers un membre du Club, et ne pas encaisser de réservations financières avant toute naissance de chatons.

**ART 5 :** Dans le but d'assurer aux acheteurs l'acquisition d'un chaton sain et afin d'éviter d'éventuelles contestations, l'adhérent s'engage :

- à identifier tous les chatons issus de sa chatterie, obligation réglementaire, par puçage ou tatouage,
- à procéder à la primo-vaccination a minima contre le typhus et le coryza des chatons vendus ou cédés à titre gracieux,
- à réaliser un test (datant de moins de 3 mois avant la vente) de dépistage de maladies infectieuses (FIV et FeLV a minima) sur au moins un chaton de chaque portée. Toutefois, si les deux parents sont négatifs aux tests, cette obligation n'est pas applicable,
- à ne pas vendre, ni à céder à titre gracieux des chatons âgés de moins de 12 semaines,
- à faire établir une carte génétique obligatoire pour un chaton vendu « LOOF ». Si les parents ont déjà la carte, un test de filiation sera exigé.

**ART 6 :** A chaque nouvelle adhésion, deux exemplaires de ce règlement intérieur sont remis au nouvel adhérent qui le lit, l'approuve, le signe, en retourne un exemplaire, accompagné du (ou des) pedigree(s) de son (de ses) chat russe(s), au Secrétaire, en s'engageant à respecter ce règlement intérieur. Au cas où il quitterait le Club, quel qu'en soit le motif, il s'engage formellement à restituer au Secrétariat la totalité des documents (y compris les documents informatiques) qu'il possède. Le Club s'engage à ne pas divulguer ni les coordonnées des adhérents, ni les noms de chatteries, sans l'accord des adhérents.

**ART 7 :** Le non-respect des statuts ou du règlement intérieur est une cause de radiation de l'adhérent.

Règlement lu et approuvé par l'adhérent(e), (nom, prénom) :

A. \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature :

**Exemplaires : 1 à conserver et 1 à renvoyer signé**